

SERVICE D'HOSPITALISATION DE JOUR

Typologie <i>Loi hospitalière</i> <i>8.03.2018 Art.4 (2)</i>	Service hospitalier prenant en charge des patients mais ne disposant pas de lit hospitalier. Service hospitalier obligatoire pour les centres hospitaliers
Définition <i>Loi hospitalière</i> <i>8.03.2018</i> <i>Annexe 2</i>	Un service, faisant l'objet de dispositions organisationnelles et fonctionnelles distinctes, où sont dispensées des prestations de soins programmées dont la durée n'excède pas douze heures et qui ne donnent pas lieu à une nuitée. Le service est exploité par le même gestionnaire que celui de l'établissement hospitalier sur le site duquel il se trouve, dont il utilise l'infrastructure et emploie le personnel médical et les professions de santé. Le service exerce ses activités en lien fonctionnel et organisationnel direct avec les services hospitaliers correspondants aux domaines d'activité médicale ou chirurgicale couverts, ainsi qu'avec les plateaux médicotechniques associés dans cette prise en charge. Le service dispose de procédures écrites concernant la sécurité, la qualité, la continuité des soins et le suivi de la prise en charge des patients qui y sont admis. Un service d'hospitalisation de jour peut accueillir des enfants et adolescents âgés de moins de 16 ans à condition que la disponibilité sur appel d'un médecin spécialiste en pédiatrie pendant toute la durée de la prise en charge des enfants et adolescents y soit garantie. On distingue : <ul style="list-style-type: none"> - Le service d'hospitalisation de jour chirurgical, prenant en charge des patients pour des interventions chirurgicales programmées, dans le cadre de procédures établies d'évaluation préopératoire, d'admission, de sortie, de continuité des soins et de prise en charge de la douleur, en lien fonctionnel et organisationnel direct avec le plateau technique chirurgical de l'établissement dont il dépend. Les modalités d'accès et de transfert des patients entre le service d'hospitalisation de jour chirurgical et le bloc opératoire font l'objet de procédures écrites. - Le service d'hospitalisation de jour non-chirurgical, prenant en charge des patients pour des actes diagnostiques et thérapeutiques non-chirurgicaux planifiés, dans le cadre de procédures établies d'admission, de sortie et de continuité des soins. Outre le service d'hospitalisation de jour médical, des services d'hospitalisation de jour couvrant les domaines spécifiques de la rééducation, de la psychiatrie et de la pédiatrie peuvent être autorisés.

NB : Le niveau national n'est pas repris pour l'hospitalisation de jour car la loi hospitalière ne planifie pas de nombre services, ni de nombre de lits maximal au niveau national.

Situation détaillée par établissement hospitalier				
	CHdN	CHL	CHEM	HRS
Autorisations <i>depuis le 01.01.2019</i>	<u>HDJ chirurgicale</u> : 20 lits HDJ dont : Service : CHdN-Ettelbruck : 12 lits HDJ Antenne : CHdN-Wiltz : 8 lits HDJ <u>HDJ non chirurgicale</u> :	<u>HDJ chirurgicale</u> : Service : CHL-Centre : 24 lits HDJ <u>HDJ non chirurgicale</u> : 54 lits HDJ Service : CHL-Centre : 49 lits HDJ	<u>HDJ chirurgicale</u> : Service : CHEM-Esch : 25 lits HDJ <u>HDJ non chirurgicale</u> : 40 lits HDJ dont : Service : CHEM-Esch : 30 lits HDJ	<u>HDJ chirurgicale</u> : 36 lits HDJ dont : Service : HRS-Kirchberg : 22 lits HDJ Antenne : HRS-ZithaKlinik : 14 lits HDJ <u>HDJ non chirurgicale</u> : 70 lits HDJ dont:

Situation détaillée par établissement hospitalier				
	CHdN	CHL	CHEM	HRS
	<p>10 lits HDJ dont :</p> <p>Service : CHdN-Ettelbruck : 8 lits HDJ Antenne : CHdN-Wiltz : 2 lits HDJ</p> <p><u>HDJ de psychiatrie</u> :</p> <p>40 lits HDJ dont :</p> <p>Service : CHdN-Ettelbruck : 20 lits HDJ Antenne : CHdN-Wiltz : 20 lits HDJ</p> <p><u>HDJ de rééducation gériatrique</u> :</p> <p>Service : CHdN-Wiltz : 8 lits HDJ</p>	<p>+ 5 lits HDJ inclus dans service de gériatrie aiguë</p> <p><u>HDJ psychiatrie</u> :</p> <p>Service : CHL-Centre : 8 lits HDJ</p> <p><u>HDJ psychiatrie infantile</u> :</p> <p>Service : CHL-Kannerklinik : 8 lits HDJ</p> <p><u>HDJ pédiatrie</u> :</p> <p>Service : CHL-Kannerklinik : 10 lits HDJ</p> <p><u>Autres lits HDJ autorisés</u> Gastroentérologie/Endoscopie : CHL-Centre : 14 lits HDJ Pneumologie/laboratoire du sommeil : CHL-Centre : 6 lits HDJ PMA : CHL-Maternité : 3 lits HDL</p>	<p>Antenne : CHEM-NK : 10 lits HDJ</p> <p><u>HDJ de psychiatrie</u> :</p> <p>Service : CHEM-Esch : 21 lits HDJ</p> <p><u>HDJ de pédiatrie</u> Service : CHEM-Esch : 6 lits HDJ</p> <p><u>HDJ de rééducation gériatrique</u> :</p> <p>Service : CHEM-Dudelange : 20 lits HDJ</p>	<p>Service : HRS-ZithaKlinik: 51 lits HDJ Antenne : HRS-Kirchberg : 19 lits HDJ</p> <p><u>HDJ de psychiatrie</u> :</p> <p>Service : HRS-Kirchberg : 15 lits HDJ</p> <p><u>HDJ de psychiatrie juvénile</u> : 32 lits HDJ</p> <p>Service : HRS-Kirchberg : 20 lits HDJ Antenne : HRS-CSM : 12 lits HDJ</p> <p><u>HDJ de rééducation gériatrique</u> :</p> <p>Service : HRS-CSM : 12 lits HDJ</p>
<p>Localisation du service / antenne et nombre de lits au 1.07.2021</p>	<p><u>HDJ chirurgicale</u> :</p> <p>20 lits HDJ dont :</p> <p>Service : CHdN-Ettelbruck : 12 lits HDJ Antenne : CHdN-Wiltz : 8 lits HDJ</p> <p><u>HDJ non chirurgicale</u> :</p> <p>10 lits HDJ dont :</p> <p>Service : CHdN-Ettelbruck : 8 lits HDJ Antenne : CHdN-Wiltz : 2 lits HDJ</p> <p><u>HDJ de psychiatrie</u> :</p> <p>40 lits HDJ dont :</p> <p>Service : CHdN-Ettelbruck : 20 lits HDJ Antenne : CHdN-Wiltz : 20 lits HDJ</p> <p><u>HDJ de rééducation gériatrique</u> :</p>	<p><u>HDJ chirurgicale</u> :</p> <p>Service : CHL-Centre : 12 lits HDJ</p> <p><u>HDJ non chirurgicale</u> :</p> <p>30 lits HDJ dont :</p> <p>CHL-Centre : 25 lits HDJ, dont 7 lits HDJ « médecine » 14 lits HDJ « chimiothérapie » 2 lits HDJ « cytophèrese » 2 lits HDJ « douleur » CHL-Eich – gériatrie aiguë : 5 lits HDJ</p> <p><u>HDJ psychiatrie</u> :</p> <p>Service : CHL-Centre : 8 lits HDJ</p> <p><u>HDJ psychiatrie infantile</u> :</p>	<p><u>HDJ chirurgicale</u> :</p> <p>Service : CHEM-Esch : 26 lits HDJ</p> <p><u>HDJ non chirurgicale</u> :</p> <p>Service : CHEM-Esch : 0 lit HDJ Antenne : CHEM-NK : 0 lit HDJ</p> <p><u>HDJ de psychiatrie</u> :</p> <p>Service : CHEM-Esch : 21 lits HDJ</p> <p><u>HDJ de pédiatrie</u> :</p> <p>Service : CHEM-Esch : 0 lit HDJ</p> <p><u>HDJ de rééducation gériatrique</u> :</p> <p>Service : CHEM-Dudelange : 10 lits HDJ</p>	<p><u>HDJ chirurgicale</u> :</p> <p>36 lits HDJ dont :</p> <p>Service : HRS-Kirchberg : 22 lits HDJ Antenne : HRS-ZithaKlinik : 14 lits HDJ</p> <p><u>HDJ non chirurgicale</u> : 70 lits HDJ dont :</p> <p>Service : HRS-ZithaKlinik: 51 lits HDJ Antenne : HRS-Kirchberg : 19 lits HDJ dont HRS-HK : 11 lits HDJ (y inclus 5 lits HDJ évaluation gériatrique) et HRS-Bohler: 8 lits HDJ</p> <p><u>HDJ de psychiatrie</u> :</p> <p>Service : HRS-Kirchberg : 15 lits HDJ</p>

Situation détaillée par établissement hospitalier			
CHdN	CHL	CHEM	HRS
	Service CHdN-Wiltz : 8 lits HDJ Service : CHL-Kannerklinik : 8 lits HDJ <u>HDJ pédiatrie :</u> Service : CHL-Kannerklinik : 10 lits HDJ <u>Autres lits HDJ autorisés</u> Gastroentérologie/Endoscopie : CHL-Centre : 6 lits HDJ Pneumologie/laboratoire du sommeil : CHL-Centre : 4 lits HDJ		<u>HDJ de psychiatrie juvénile : 12 lits HDJ</u> Service : HRS-Kirchberg : (20 lits HDJ à partir de 09/2021) Antenne : HRS-CSM : 12 lits HDJ <u>HDJ de rééducation gériatrique :</u> Service : HRS-CSM : 12 lits HDJ

Commentaires :

- *CHL : le volume de 153 lits d'hospitalisation de jour est une projection dans la temporalité du nouveau bâtiment Centre, ces volumes sont conditionnés à des travaux pour augmenter les surfaces exploitables pour les activités à visée ambulatoire. Le CHL va tendre vers une augmentation de ce volume dans le cadre d'un agrandissement de l'annexe 2 à volume de lits classiques constant et dans le respect des volumes autorisés.*
- *CHEM : le développement de l'hospitalisation de jour non chirurgicale est prévu progressivement, en lien avec les changements de l'hospitalisation de jour chirurgicale (regroupement envisagé sur le site de Niederkorn).*